

Arrêté du 19 janvier 1990 portant classement de communes en zones défavorisées

NOR : AGRR9000141A

Le ministre de l'agriculture et de la forêt et le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget,

Vu le décret n° 77-566 du 3 juin 1977 sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées modifié ;

Vu l'arrêté du 28 avril 1976 portant fixation des critères de délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu les arrêtés des 20 février 1974, 18 mars 1975, 28 avril 1976, 18 janvier 1977 et 13 novembre 1978 portant délimitation des zones de montagne ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1982 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1983 portant classement de communes et parties de communes en zone agricole défavorisée, modifié par l'arrêté du 22 novembre 1984 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1984 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1985 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 13 mars 1986 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées, modifié par l'arrêté du 27 juin 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1986 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1987 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 1987 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu la directive n° 75-268 du conseil des ministres de la Communauté économique européenne sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées, modifiée par le règlement C.E.E. n° 797-85 du conseil du 12 mars 1985 ;

Vu la décision de la Commission des communautés européennes du 16 octobre 1989 ;

Vu la directive du conseil des ministres des communautés européennes du 23 octobre 1989,

Arrêtent :

Art. 1er. - Les territoires des communes ou parties de communes tels qu'ils figurent à l'annexe I ci-après sont classés en zone défavorisée au titre de l'article 2 du décret n° 77-566 du 3 juin 1977 à compter de l'hivernage 1989-1990.

Art. 2. - Les territoires des communes ou parties de communes tels qu'ils figurent à l'annexe II ci-après sont classés en zone défavorisée au titre de l'article 3 du décret n° 77-566 du 3 juin 1977 à compter de l'hivernage 1989-1990.

Art. 3. - Le directeur de l'espace rural et de la forêt au ministère de l'agriculture et de la forêt et le directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 19 janvier 1990.

*Le ministre de l'agriculture et de la forêt,
HENRI NALLET*

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et du budget,
chargé du budget,
MICHEL CHARASSE*

ANNEXE I

ZONE DE MONTAGNE

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Lapalisse.....	<p>03 - Département de l'Allier <i>Arrondissement de Vichy</i></p> <p>Le Breuil (partie située au Sud-Est de la limite constituée par le chemin rural de La Tuilerie, les chemins départementaux n°s 471 et 171 et le chemin rural de l'Argeuillat), Chatelus (partie située au Sud du chemin départemental n° 171) ; Saint-Pierre-Leval (partie située au Sud de la route nationale 7).</p>
Bozouls	12 - Département de l'Aveyron
Marcillac-Vallon	<i>Arrondissement de Rodez</i>
Naucelle.....	Bozouls (sections A, B) ; La Loubière (section E) ; Rodelle (sections A, B, C, D, F, G, H, I). Belsac (sections A, D, E, F, ZK, ZN) ; Muret-le-Château (sections A, B, C, D) ; Salle-la-Source (sections AB, AC, AD, AE, AH, AL, AX, AY, AZ, BD, BE, BI). Camjac (sections AK, AL, AP, AV, AW) ; Naucelle (sections A, H) ; Tauriac-de-Naucelle (sections AN, AL, AK, AI, AH, AE, E). Ledergues (sections A, B, F, G) ; Saint-Jean-Delnous (section C). Bournezel (sections A, B) ; Rignac (sections B, D, F, H, I). Druelle (sections A, B, D, G, H, I). Onet-le-Château (section BM).
Requista.....	<i>Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue</i>
Rignac.....	Capdenac (sections B, C). Galgan (sections AB, AC, AD, AE) ; Lugan (sections A, B) ; Privezac (section ZM). Villefranche-de-Rouergue (sections C, E, F, G, H, P, Q, R).
Rodez-Ouest	21 - Département de la Côte-d'Or
Rodez-Nord	<i>Arrondissement de Beaune</i>
Liernais	Menessaire.....
Eybens	38 - Département de l'Isère
Rives.....	<i>Arrondissement de Grenoble</i>
Saint-Marcellin	Gières (Le Murier). Renage (pointe au Sud des papeteries). Bessins (hameaux : La Blache, Reneliers, l'Ermite, Combe-de-Mouze, Le Moyet, Le Michaud, En Piraud, La Faitas) ; Chevrières (hameaux : Garagnol, La Buissonnière, Les Fariteux, Les Joux, Les Garennes, Le Faitas, La Poletière, Les Coutouilles, Les Faux, Les Cornées, Le Gollard, Le Plane, La Croix-Rouge, Le Burdi, La Combe-de-Messin) ; Dionay (hameaux : Chaponnay, Cottouyaux, Le Village, Maison-Vieille, Les Béties, Grande-Côte, Devant-Dionay, Les Sarrets, La Ville-d'Or, Jailletière, Grand-Grange, La Queue-de-Furand, Château-Renard, Grange-de-l'Aigle, l'Issiboud) ; Saint-Appolinard (hameaux : Curtechin, La Coche, Freyduret, Combe-de-Mouze, Saint-Roch).

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	<i>Arrondissement de La Tour-du-Pin</i>
Le Grand-Lemps.....	Colombe (partie nord de la commune suivant une ligne en limite du village : hameaux Le Futau, Le Cret, Quétan) ; Burcin (partie non encore classée) ; Chabons (partie non encore classée).
Saint-Geoire-en-Valdaine	Charancieu (hameaux : La Garde, Le Fort, La Guilletière, Le Girerd, La Grande Ayat, Le Juvenin, Le Boulongeon, Le Bourdon, La Petite Ayat, Le Baudrand, Le Bessay, Montfrellet) ; La Bâtie-Divisin (hameaux : Le Grand-Bouchet, Le Temple, Les Guittières, Peyrin, Les Cuées, Bletonnay, Le Mouillat, Les Rompey, Les Monins, Le Village, Tarentey, Les Riviores, Les Roches, La Frairie, Brenard, Chalamont, La Morenne, Le Corbet, Sous-Mont-Rond, Bruna, Les Etraits, Pinet, Sougey, Le Vernay, Colombière, Begensiére, Le Miquet, Jasquinière, Le Parquet, Le Cholet, La Charrière, Le Fond).
Virieu.....	Blandin (hameaux : L'Epinay, Massard, Soivieu, Blandin) ; Chassignieu (hameaux : Cayonnière, Le Bois, Côte-Droite, Les Fayets, La Croix) ; Chélieu (hameaux : Cayonnière, Champ-Morel, Beauregard, Eynoud) ; Panissage (hameaux : Le Village, La Rabatelière, Chardenouse, Château-Gaillard, Sarepin, Chevrot, Malessart) ; Saint-Ondras (hameaux : Vieux-Saint-Ondras, Durand, Château-Feuillet, Bazin, Le Fayet, Les Alimards, Jalinière, Les Fosges, Le Mont, Le Poutat) ; Doissin (hameaux : Eynoud, Les Combes) ; Montrevé (partie non encore classée).
	39 - Département du Jura
Moirans-en-Montagne.....	Meussia.
	<i>Arrondissement de Saint-Claude</i>
	42 - Département de la Loire
	<i>Arrondissement de Montbrison</i>
Saint-Just-Saint-Rambert.....	Saint-Just-Saint-Rambert (partie située au Sud d'une limite formée par le C.D. 8, le C.D. 25, le chemin rural d'Asnières jusqu'au fleuve Loire, ainsi que les sections cadastrales AW et AY).
	<i>Arrondissement de Saint-Etienne</i>
Saint-Etienne-Nord-Ouest-I.....	Villars (partie située au Sud-Ouest d'une limite formée par les chemins des Chênes, du Piéton, du Martorey, des Creuses, la rue du Curnieux, le chemin de Montravel et le périphérique Ouest. Ainsi que la partie située au Nord-Ouest de la limite constituée par le périphérique Ouest, le chemin rural de La Côte, le nouveau chemin de Montravel jusqu'à la limite communale).
Saint-Etienne-Nord-Ouest-II.....	Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière, Saint-Etienne-Saint-Victor-sur-Loire.
Saint-Etienne-Nord-Est-I.....	Saint-Etienne-Terrenoire (partie située au sud d'une limite constituée par la voie communale n° 7, les rues de Treyves et des Bruyères, le C.D. 36, le chemin rural joignant la châtaignière à la voie ferrée ainsi que les sections cadastrales AT et AS jusqu'à l'A 47).
Saint-Etienne-Nord-Est-II.....	Saint-Jean-Bonnefonds.
Le Chambon-Feugerolles.....	Le Chambon-Feugerolles (partie située au Sud d'une limite formée par l'A. 47, la route de Boulieu, le C.D. 10, le chemin rural joignant le C.D. 10 à l'aqueduc du Lignon. L'aqueduc du Lignon, le C.D. 22 A, les voies communales 4 E et 4, la rue du Cotatay, le chemin rural de Saint-Genest Malifaux ainsi que la partie située au Nord des voies communales n°s 117 et 115, de l'Ondaine, du chemin rural de Gidrol, du chemin rural joignant la voie communale 105 et de la voie communale 105) ; La Ricamarie (partie située au sud d'une limite formée par l'A. 47, le chemin rural du Bessy, l'aqueduc du Lignon, le chemin de Croupisson et l'A. 47, ainsi que la zone située au Nord-Est du chemin rural des Combes et du doublement du C.D. 88).
Firminy.....	Firminy (partie située au Sud d'une limite formée par la R.N. 500, la Goutte-Chard, les chemins ruraux de Saint-Just-Malmont, des Noyers, la route de la Vaure, le chemin vicinal de la Vaure, la route de Chazeau, le ruisseau de Maury, les chemins ruraux de Portafais et de la Haute-Martinière ainsi que la partie située au Nord de l'ancienne voie ferrée) ; Fraisses (partie située au Sud-Ouest d'une limite formée par le C.D. 25, le chemin rural joignant la rue des Gouttes, la rue de la Gomière, le chemin rural joignant le chemin de Marseille, la route du Pin, la rue de la Rive) ; Unieux (partie située au Nord d'une limite formée par le C.D. 3, le C.D. 25, le passage Arego, la rue Rouget-de-Lisle, la rue Dussauge, la C.D. 25, le chemin rural de Raboin, la voie communale n° 2 jusqu'à la Croix de Marlet).
	43 - Département de la Haute-Loire
	<i>Arrondissement de Brioude</i>
Auzon.....	Azerat (partie de commune située à l'Est de l'Allier) ; Lamothe (à l'Est de la D. 588, Isseuge, Lamothe) et D. 126 (Lamothe, Pressat) ; Paulhac (partie à l'Est du chemin reliant Saint-Laurent-Chabreuges à Paulhac et au Sud du ruisseau Longiroux) ; Beaumont (partie Sud-Ouest de la route D. 20, Paulhac à Lorlanges).
	48 - Département du Lot
	<i>Arrondissement de Figeac</i>
Bretenoux.....	Cornac, Gagnac-sur-Céré.
Figeac-Ouest.....	Planioles.
Figeac-Est.....	Bagnac-sur-Célé (sections AB, AC, AD, AE, AH, AI, AL, AW, AX, AY) ; Cuzac, Lentillac-Saint-Blaise, Lunan ; Montredon (sections ZB, ZC, ZD, ZE) ; Saint-Félix (section A) ; Saint-Jean-Mirabel.
Lacapelle-Marival.....	Le Bouyssou.
Saint-Céré.....	Saint-Laurent-lès-Tours.
	54 - Département de Meurthe-et-Moselle
	<i>Arrondissement de Lunéville</i>
Badonviller.....	Angomont, Bionville, Pierre-Percée, Raon-lès-Leau.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	<p style="text-align: center;">58 - Département de la Nièvre <i>Arrondissement de Château-Chinon</i></p> <p>Montsauche-les-Settons..... Alligny-en-Morvan (partie située à l'ouest d'une ligne joignant le point coté 664 m lieudit Panet-sur-Moux à la borne cotée 611 m lieudit Les Poseries) ; Montsauche-les-Settons (partie située entre la commune de Moux, la commune de Gouloux, le lac des Settons et les méridien et parallèle du sommet du Bois-Robert (cote 653) ; Moux (partie située à l'ouest d'une ligne joignant le point coté 664 m lieudit Panet à la borne cotée 710 m lieudit Montre-Main) ; Saint-Brisson (ensemble de la commune).</p>
	<p style="text-align: center;">63 - Département du Puy-de-Dôme <i>Arrondissement de Clermont-Ferrand</i></p> <p>Royat..... Royat section A, lieudit aux Assis-Haut, parcelles n° 1 à 16, 795, 802, 17 à 61, 787, lieudit aux Assis-Bas, parcelles n° 110 à 150, 807, 808, 809, 551, lieudit Les Combes, parcelles n° 62 à 89, 90, 556, 91 à 109, lieudit Passadoux, parcelles n° 152 à 204, lieudit Salin, parcelles n° 315 à 321, 353 à 369, lieudit Senfas, parcelles n° 370 à 381, 385, 386, 389 à 403, 444, 445 et 449, lieudit Velleix, parcelles n° 493 à 507, lieudit Prebat, parcelles n° 244, 245, 246, 800, 801, lieudit Sermorat, parcelles n° 205 à 220, 222 à 242 ; Crozes-Hautes, parcelles n° 450 à 490, lieudit Crozes-Basses, parcelles n° 282, 283, 284, 816, 817, 288, 289, 291, 295, 298 à 307, 309 à 314, 793, 794, 804, 805, 806, lieudit Bonnefont, parcelles n° 281, 818, 819, 820, 278, lieudit Combolange, parcelles n° 557 à 571, 573 à 801, 803 à 856, lieudit La Gadie, parcelles n° 772 à 783, 786, 812, 815 ; section C : lieuxdits Les Riveaux-Sud, Puy-de-Charades, Les Plats, Signaraux, parcelle n° 244, lieudit Ronchalon, parcelles n° 889 à 894, 906 à 954, lieuxdits Senibade, Sous-Charade, La Pauze, parcelles n° 770 à 775, 777, 779, 780, 784 à 799, 1010, 1011 ; section AO : lieuxdits Chavin-Bas, Chavin-Haut, Charade.</p>
	<p style="text-align: center;">64 - Département des Pyrénées-Atlantiques <i>Arrondissement de Bayonne</i></p> <p>Hasparren..... Hasparren (partie non encore classée).</p>
	<p style="text-align: center;">68 - Département du Haut-Rhin <i>Arrondissement de Ribeauvillé</i></p> <p>Ribeauvillé (sections 27, 32, 33 et 36). Kientzheim (section B, parcelles n° 1 à 6 ; 13, section A 1, parcelles n° 1 à 29, sauf 21) ; Keyserberg (section C, parcelles n° 1 à 26 Sigolsheim, section 05, parcelle 22).</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Colmar</i></p> <p>Wintzenheim..... Eguisheim (sections 23, A parcelle 113) ; Husseren-les-Châteaux (sections 3, 4, 5, 23, 86, A) ; Turckheim (section 82, parcelles n° 2 ; 4 à 9, section 83, parcelles n° 1 à 4, section 84, parcelles n° 7 ; 9 à 12 ; 16 et 17 ; 19, section 85, parcelles n° 1 à 3 ; 5 et 6, section 86, parcelle n° 5, section 87, parcelles n° 1 à 6 ; 8 et 9, section 88, parcelles n° 2 à 7) ; Wettolsheim (section 19, parcelles n° 1 ; 4 à 8 ; 10 ; 15 à 32 ; 36 à 43 ; 48 à 50) ; Wintzenheim (section 81, parcelles n° 1 et 2 ; 10, 14, section 84, parcelle n° 1, section 86, parcelles n° 1 à 5 ; 7, section 89, parcelles n° 83 ; 100) ; Voegtlins Hofen, section A, parcelles n° 2 ; 4 ; 136, section 12, parcelles n° 9 ; 40, section 13, parcelles n° 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; 29 à 31 ; 37 à 39 ; section A, parcelle n° 3 (Obermorschwihr), section A, parcelles n° 40 ; 42 ; 45 ; 51 à 53 ; 79 à 81 ; 89 ; 101 ; 134 ; 137 ; 161 ; 162 ; 164, section B, parcelles n° 951 ; 952 ; 961 ; 1039 ; 1040).</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Guebwiller</i></p> <p>Soultz-Haut-Rhin..... Hartmannswiller (section 8, parcelles n° 3, 6 et 7, section 9 parcelles n° 1 à 6).</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Mulhouse</i></p> <p>Huningue..... Leymen (section 10, parcelle n° 69).</p>
	<p style="text-align: center;">69 - Département du Rhône <i>Arrondissement de Villefranche-sur-Saône</i></p> <p>Beaujeu..... Beaujeu (section AM, lieudit Bois-Cadet, section AN, lieuxdits Les Roulettes, Vouzelle, section AR, lieudit Les Leinés) ; Marchampt (section AH, section AI, lieuxdits Adaule, Les Charmilles, Le Pied du Bois ; section AE, lieuxdits Aubrye, Créleron, section C 2, lieuxdits Sergosset, Sapay, Fouilloux, Font-Rocher). Villefranche-sur-Saône</p>
	<p>Vaux-en-Beaupjolais (section D) ; Montmelas-Saint-Sorlin (sections A 5, A 6, A 7) ; Rivolet (section C, section E, lieuxdits Champatin, La Piegne, Grand-Val, Vauleine).</p> <p>Le Bois-d'Oingt</p>
	<p>Ville-sur-Jarnioux (sections A, B 1, E 2, F, section B 2, lieuxdits Bois d'Oisy, Les Reynoux, Lachanal, Bogat, section D 2, lieuxdits Les Roches, Bancillon, Bois Lafay, Laval, section E 1, lieuxdits Les Perrières, Le Vivier, Le Pereux, Les Côtes-du-Clos) ; Ternand (section A 1, C 2, D, section A 2, lieuxdits Ronzière, Les Brotteaux, section B en totalité, sauf les lieuxdits Pré du Moulin, Aux Plats, En Bayard, La Fabrique, Ternanson, section C 1 en totalité, sauf le lieudit La Recourbe) ; Saint-Vérand (sections A et AM, section AO en partie, les lieuxdits Les Chaudries, Le Gonin, Le Grand Pré, Le Radix).</p>
	<p>Tarare..... Saint-Romain-de-Popey, section C 2 en partie, lieuxdits Varenne (parcelles 831, 832 et 833), Le Colombier, La Chetonnière, section C 3 en partie, lieudit Rottavert, section C 1 en partie, lieudit Le Bourg (parcelles n° 39 à 43).</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Lyon</i></p> <p>L'Arbresle..... Bibost (partie non encore classée) ; Bessenay (partie non encore classée) ; Sourcieux-les-Mines (partie non encore classée) ; Savigny (section C 2, lieuxdits Pin de Marange, Montpensier, section C 3 ; lieuxdits En Marange, Nervieux, parcelles n° 417 à 425).</p>
	<p>Vaugneray</p>
	<p>Thurins (sections A 1, AN, AO et AD en totalité, sauf pour AD, les lieuxdits Les Granges Ouest et Les Bochets, déjà classés).</p>
Mornant	Chausson (section B, lieudit Brunzieux), Saint-Sorlin (section B 1).

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	<p style="text-align: center;">70 - Département de la Haute-Saône</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Lure</i></p> <p>Champagney..... Faucogney-et-la-Mer..... Mélisey.....</p> <p>Ronchamp. Amage. Saint-Barthélemy.</p>
	<p style="text-align: center;">71 - Département de Saône-et-Loire</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrondissement d'Autun</i></p> <p>Lucenay-l'Evêque.....</p> <p>Saint-Léger-sous-Beuvray</p> <p>Lucenay-l'Evêque, Chissey-en-Morvan, Cussy-en-Morvan, Anost, Sommant, Roussillon-en-Morvan, La Petite-Verrerie, La Celle-en-Morvan (partie Ouest et Nord du C.R. dit Des Bois jusqu'à Montigot, Ouest du C.R. de La Celle à Montigot puis du C.R. de La Celle à Milliere jusqu'à sa jonction avec le C.D. 978, Ouest de ce C.D. 978 jusqu'à V.C. 5, Nord de la V.C. 5 jusqu'au carrefour avec le C.D. 2, Ouest du C.D. 2 jusqu'à sa jonction avec la V.C. 3, Est de la V.C. 3 jusqu'au hameau Le Chêne, Nord de la V.C. 5 jusqu'en limite de commune).</p> <p>Saint-Prix ; La Grande-Verrerie (partie Sud et Ouest de la V.C. 4 depuis la limite communale jusqu'au carrefour avec le C.D. 298, Nord de ce C.D. 298 jusqu'à sa jonction avec la V.C. 11, Ouest de cette V.C. 11 dit du C.D. 3 au Vauthot jusqu'au croisement avec le C.D. 3, Ouest du chemin reliant ce C.D. 3 au C.R. du Grand Mort au Seau en limite de commune) ; Saint-Léger-sous-Beuvray (partie Sud du C.R. menant de la limite orientale de la commune au hameau Le Gué, Ouest du C.R. de la Chezotte au Gué puis de la V.C. 4 jusqu'au bourg, Nord de la V.C. 10 dite de la Planchote jusqu'à sa jonction avec le C.D. 61, Nord de ce C.D. 61 puis du C.R. dit du Buet, Nord du C.R. dit du Buet à Boudedey jusqu'en limite communale).</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Charolles</i></p> <p>Chauffailles.....</p> <p>Coublanc (partie Sud du C.D. 81 de la limite occidentale de la commune jusqu'au carrefour avec le C.D. 259, Ouest de ce C.D. 259 jusque dans le bourg, Sud du C.R. du Bourg à la Serve puis de la V.C. 5 jusqu'au ruisseau le Pontbrenon, Ouest de ce ruisseau jusqu'en limite de commune) ; Chauffailles (partie Sud de la rivière le Botoret, sur toute sa traversée de commune, partie Nord du C.D. 371 jusqu'au croisement avec le C.R. de Villon à Saint-Germain-le-Montagne, Est de ce chemin jusqu'à la voie ferrée, Nord de la voie ferrée jusqu'en limite de commune) ; Anglure-sous-Dun (partie Est du C.R. allant des Tailles (commune de Chauffailles) au hameau Les Magnins, Est du C.R. des Magnins aux Murgers) ; Mussy-sous-Dun (partie Nord du chemin de desserte reliant la limite orientale de la commune à la V.C. 4, Nord de la V.C. 4 jusqu'en limite occidentale de la commune) ; Chassigny-sous-Dun (partie Nord et Est de la voie ferrée sur toute la traversée de commune) ; Saint-Igny-de-Roche (partie Est du chemin de Cadillon à Ecoche, Sud du C.R. de Cadillon à Volailles jusqu'à l'embranchement du C.R. de Thomachot à Belmont, Est de ce C.R. jusqu'à Thomachot et des C.R. reliant Thomachot au Montet, Est de la V.C. 5 des Pins à Chauffailles jusqu'en limite de commune).</p> <p>La Clayette.....</p> <p>La Chapelle-sous-Dun (partie Est de la V.C. 4 depuis la limite méridionale de la commune jusqu'au croisement avec la V.C. 8, Sud de cette V.C. 8 jusqu'à l'embranchement du chemin reliant la V.C. 8 au C.R. d'Avaize aux Croix, Est de ce chemin de liaison jusqu'en limite de commune) ; Varennes-sous-Dun (partie Sud du C.R. des Croix à La Beluze et Sud du C.R. de Briant à La Beluze jusqu'à la jonction de la V.C. 3, Ouest de cette V.C. 3 jusqu'à l'embranchement du C.R. de La Beluze à Vaux, Sud de ce C.R. jusqu'à Vaux, Est du C.R. du bourg à Montgesson et à Vaux jusqu'à Montgesson, Sud du C.R. reliant Montgesson, Le Vigneau, Les Gélins, Est du C.R. du Chambon aux Gélins jusqu'au croisement avec la V.C. 1 Sud de cette V.C. 1 jusqu'en limite orientale de la commune ; partie Nord et Est du C.R. reliant le D. 987 au hameau La Tuilière, Nord de la V.C. 5 jusqu'à l'embranchement avec le C.R. du Champarny au Mont, Nord de ce C.R. jusqu'au carrefour avec le C.R. de Champarny au Noyer, Est de ce C.R. jusqu'au croisement avec le C.R. du bourg à la Saigne, Nord de ce C.R. jusqu'au bourg, Est de la V.C. 6 jusqu'à Trapeloup, Sud du C.D. 41 puis de la V.C. 7 jusqu'en limite orientale de la commune) ; Gibles (partie Est du C.R. de Sermaize aux Grands Moulins depuis la limite communale jusqu'à l'étang des Grands Moulins, Sud de cet étang puis du ruisseau des Clefs jusqu'à la V.C. 6, Ouest de cette V.C. 6 jusqu'en limite méridionale de commune, partie Sud du C.R. allant de la limite de commune au C.D. 25, Ouest du C.D. 25 jusqu'à l'embranchement du C.R. conduisant au hameau Les Desmurs, Sud de ce C.R. jusqu'aux Desmurs, Est du C.R. des Desmurs à la V.C. 11, Sud de la V.C. 11 jusqu'au carrefour avec le C.D. 142, Nord-Est du C.D. 142 jusqu'à la limite communale sur le chemin de Coupe Vert à Cruzille).</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Mâcon</i></p> <p>Matour</p> <p>Matour ; Montmélard (partie Ouest du C.R. de Charnay à Pisso-Chien depuis la limite communale jusqu'au chemin de liaison avec le C.D. 168, Ouest de ce chemin de liaison, Ouest du C.D. 168 jusqu'au chemin longeant l'étang de Milledé, Ouest de ce chemin jusqu'au C.R. dit du Pas et de Milledé, Ouest de ce C.R. jusqu'à sa jonction avec le C.R. des Jannauds à Dompierre-les-Ormes puis Sud de ce C.R. jusqu'en limite de commune : partie Sud du C.V. 09 de Vauzelles à Montrouan depuis la limite communale jusqu'à la V.C. 5, Sud de cette V.C. 5 jusqu'au carrefour avec la V.C. 4, Est de cette V.C. 4 jusqu'au C.R. de Vigouset-aux-Bruyères, Est de ce C.R. jusqu'au C.R. du Bourg-aux-Bruyères, Est de ce C.R. jusqu'au C.R. de la Grande-Combe-aux-Bruyères, Est de ce C.R. jusqu'en limite communale ; Nord du C.R. de Vicleaire au moulin des Clefs de la limite communale jusqu'au C.D. 142 de Matour à Giblas, Nord de ce C.D. 142 jusqu'à la V.C. 11 de Montmélard à Châtenay, Est de cette V.C. 11 jusqu'en limite communale) ; Dompierre-les-Ormes (partie Sud de la V.C. 13 de la limite occidentale de la commune jusqu'au croisement avec la V.C. 5, Ouest de cette V.C. 5 jusqu'à l'embranchement du C.R. dit de la Gente, Sud de ce C.R. jusqu'à sa jonction avec le chemin de desserte dit du Bois de la Fayolle, Ouest et Sud de ce chemin jusqu'au croisement avec la V.C. 4, Est de cette V.C. 4, puis du C.R. d'Audour à Poizolles jusqu'à la jonction avec le C.D. 95, Est de ce C.D. 95 jusqu'à sa jonction avec le C.R. de Marcon à Poizolles, Sud et Est de ce C.R., puis Nord du C.R. du Bourg à Commerçon jusqu'au carrefour avec la V.C. 8 Nord de cette V.C. 8 jusqu'à l'embranchement de la V.C. 12, Est de cette V.C. 12 puis Est et Sud de la V.C. 4 jusqu'à Meulin, Est de la V.C. 1 jusqu'à l'embranchement de la V.C. 2, Sud de la V.C. 2 et du C.R. conduisant à la limite communale) ; Tramby (partie Est et Sud de la rivière de Tramby jusqu'au passage du C.D. 95, Ouest de ce C.D. 95 jusqu'à la limite orientale de la commune, partie Nord du C.D. 95 depuis la limite occidentale de la commune jusqu'au croisement avec le C.D. 987, Nord de ce C.D. 987 jusqu'au carrefour avec le chemin de liaison du C.D. 987 au C.V.O. n° 4 et traversant le Bourg, Ouest de ce chemin, Sud du C.V.O. n° 4 puis Nord du chemin reliant le C.V.O. n° 4 au C.V.O. n° 3, Ouest de ce C.V.O. n° 3 prolongé du chemin de desserte conduisant à la limite communale).</p>

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Trameyes.....	Germolles-sur-Grosne, Trameyes, Saint-Point, Bourgvilain, Saint-Léger-sous-la-Bussière (partie Ouest du C.V.O. 3 de Cheux-au-Fourneau depuis la limite méridionale de la commune jusqu'à la jonction avec le C.D. 95, Ouest de ce C.D. 95 jusqu'en limite de commune, partie Nord du C.R. de Montdidier à la Garde depuis la limite communale jusqu'au carrefour avec le C.R. menant au C.R. de Saint-Léger à Trameyes, Est de ce C.R. de liaison puis Nord du C.R. de Saint-Léger à Trameyes, puis Est des C.R. reliant Montdidier à Nogent, puis Sud du C.V.O. jusqu'à la limite orientale de commune).
	73 - Département de la Savoie <i>Arrondissement d'Albertville</i>
Grésy-sur-Isère.....	Grésy-sur-Isère (hameaux Le Sommet, Le Murgaret, Les Fontaines).
	<i>Arrondissement de Chambéry</i>
Cognin.....	Jacob-Bellecombe (hameaux de Bellecombe, La Bassinière, La Grebelle, La Peyasse).
Grésy-sur-Aix.....	Méry (hameaux de Revert, Chef-Lieu, Fournet, Séraphes).
Chamoux-sur-Gelon.....	Bettion-Bettonet (hameaux de Chantemerle, Montesuit, Villeraimond), Hauteville.
La Motte-Servolex.....	Bourdeau.
La Rochette.....	Détrier
	<i>Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne</i>
Aiguebelle.....	Aiton (hameaux de Beauregard, Terre-Froide, Maillet, Le Muraz-d'en-Haut, Le Muraz-d'en-Bas, Villard, Les Charmettes, Roget, Planchenaz, Montgrepond).
	74 - Département de la Haute-Savoie <i>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</i>
Saint-Julien-en-Genevois	Chêne (hameaux de Chez-Vautier et territoire au Sud de la route de Jurens, à Bellossy).
	<i>Arrondissement de Thonon-les-Bains</i>
Evian-les-Bains	Maxilly-sur-Léman (hameaux de Martigny, Curtenay, Louvernay, Les Potrus) ; Neuvecelle (hameaux de Chez-Buttet, Bois-de-Feu, Chez-Robert, Lecherot, Le Pellioux, Valère, Le Clou) ; Publier (hameaux de Bois-singes, Chez-Denay, La Ginrière, l'Abbaye, Aulligoz, Les Moulins, Sous-Darbon, La Bennaz).
Thonon-les-Bains.....	Sciez (Chavannex).
	88 - Département des Vosges <i>Arrondissement d'Epinal</i>
Bruyères	Beauménil, La Neuveville-devant-Lépanges.
Remiremont	Remiremont.
	<i>Arrondissement de Saint-Dié</i>
Brouvelieures.....	Belmont-sur-Bouttant, Mortagne, Les Poulières.
Saint-Dié-Est.....	Combrimont.

ANNEXE II
ZONE HORS MONTAGNE

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	01 - Département de l'Ain <i>Arrondissement de Bourg-en-Bresse</i>
Saint-Trivier-de-Courtes.....	Cormoz, Courtes, Curciat-Dongalon, Lescheroux, Mantenay-Montlin, Saint-Jean-de-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes, Servignat, Vernoux, Vescours.
Pont-de-Vaux.....	Arbigny, Boissey, Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Gorrevod, Ozan, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Sermoyer.
Bagé-le-Châtel.....	Asnières-sur-Sâone, Vésines.
Coligny.....	Coligny, Beaupont, Domsure.
	04 - Département des Alpes-de-Haute-Provence <i>Arrondissement de Digne</i>
Les Mées.....	Les Mées, Oraison.
	08 - Département des Ardennes <i>Arrondissement de Charleville-Mézières</i>
Fumey	Fépin, Fumay, Hargnies, Haybes, Montigny-sur-Meuse.
Charleville-la-Houillère	Damouzy, Houldizy.
Givet.....	Aubrives, Charnois, Chooz, Foisches, Fromelennes, Givet, Ham-sur-Meuse, Hierges, Landrichamps, Rancennes, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand.
Monthermé.....	Bogny-sur-Meuse, Deville, Haulmé, Les Hautes-Rivières, Laifour, Monthermé, Thilay, Tournaveux.
Nouzonville.....	Gespunsart, Joigny-sur-Meuse, Neufmnil, Nouzonville.
Revin	Revin, Anchamps.
Charleville-centre.....	Aiglemont, Montcy-Notre-Dame.
Villers-Semeuse	Gemelle, La Grandville, Issancourt-et-Rumel, Saint-Laurent, Ville-sur-Lumes.
	<i>Arrondissement de Sedan</i>
Sedan-Est.....	Daigny, Escombre et Le Chesnois, Francheval, La Moncelle, Pouru-aux-Bois, Rubécourt-et-Lamécourt, Villers-Cernay.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Sedan-Nord..... Sedan-Ouest..... Carignan	Le Chapelle, Fleigneux, Floing, Givonne, Glaire, Illy. Bosseval-et-Briancourt, Donchery, Saint-Menges, Vrigne-aux-Bois. Messincourt.
	10 - Département de l'Aube <i>Arrondissement de Troyes</i>
Aix-en-Othe..... Estissac..... Ervy-le-Châtel	Aix-en-Othe, Bérulle, Maraye-en-Othe, Nogent-en-Othe, Paisy-Cosdon, Rigny-le-Ferron, Saint-Mards-en-Othe, Villemoiron-en-Othe. Bercenay-en-Othe, Chenney, Vauchassis. Auxon, Chamoy, Chassy-les-Prés, Coursan-en-Othe, Courtaoult, Les Croutes, Davrey, Eaux-Puiseaux, Ervy-le-Châtel, Marolles-sous-Linières, Montfey, Montigny-les-Monts, Racines, Saint-Phal, Villeneuve-au-Chemin, Vosnon.
Bar-sur-Seine..... Bouilly	Rumilly-les-Vaudes. Cormost, Fays-la-Chapelle, Jeugny, Lirey, Longeville-sur-Mogne, Machy, Maupas, Montceaux-les-Vaudes, Saint-Jean-de-Bonneval, La Vendue-Mignot, Villy-le-Bois. Aveuil, Bernon, Chaource, Cussangy, Les Granges, Legesse, Lantages, Lignières, La Loge-Pomblin, Les Loges-Margueron, Metz-Robert, Turgy, Vanlay, Vougrey.
	11 - Département de l'Aude <i>Arrondissement de Carcassonne</i>
Peyriac-Minervois..... Conques-sur-Orbiel..... Capendu	Laure-Minervois, Trausse. Villarzel-Cabardès, Villegly. Comigne, Douzens, Moux. Tournissan.
	<i>Arrondissement de Narbonne</i>
Ginestas..... Durban-Corbières..... Tuchan	Bize-Minervois, Mailhac. Durban-Corbières, Villeneuve-les-Corbières, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Thézan-des-Corbières. Paziols, Tuchan. Boutenac, Fabrezan, Ferrals-les-Corbières, Montseret, Saint-André-de-Roque longue. Feuilla, Portel-des-Corbières, Treilles, Roquefort-des-Corbières.
	14 - Département du Calvados <i>Arrondissement de Caen</i>
Bretteville-sur-Laize	Mutrezy, Grimbosq, Les Moutiers-en-Cinglais.
Evracy	Curcy-sur-Orne, Goupillières, Hamers, Ouffières, Saint-Martin-de-Sallen, Trois-Monts.
Thury-Harcourt	Placy, Le Bo, Caumont-sur-Orne, Cauville, Clécy, Combray, Cossesseville, Croisilles, Culay-le-Patry, Donnay, Esson, La Pommeraye, Saint-Denis-de-Méré, Saint-Lambert, Saint-Omer, Saint-Rémy, Thury-Harcourt, Le Vey, La Villette.
Falaise-Nord.....	Le Dédroit, Les Isles-Bardel, Le Mesnil-Villement, Pierrefitte-en-Cinglais, Pierrepont, Pont-d'Ouilly, Repilly, Trepel.
	<i>Arrondissement de Lisieux</i>
Blangy-le-Château.....	Les Authieux-sur-Calonne, Blangy-le-Château, Bonneville-la-Louvret, Le Breuil-en-Auge, Le Brévedent, Coquainvilliers, Le Faulq, Fierville-les-Parcs, Manerbe, Menneville-la-Pipard, Le Mesnil-sur-Blangy, Norolles, Saint-André-d'Hébertot, Saint-Philibert-des-Champs, Le Torquesne.
Cambremer	Auvillars, Beuvron-en-Auge, Bonnebosq, Cambremer, Corbon, Beaufour-Druval, Formentin, Le Fournet, Gerrots, Hotot-en-Auge, Notre-Dame-d'Estrées, Leaupartie, Montreuil-en-Auge, Repentigny, Le Roque-Baignard, Rumesnil, Saint-Ouen-le-Pin, Valsème, Victot-Pontfol.
Dozulé	Angerville, Annebault, Auberville, Basseneville, Bourgeauville, Branville, Brucourt, Cresseveuille, Cricqueville-en-Auge, Danestal, Douville-en-Auge, Dozulé, Gonville-sur-Mer, Goustranville, Grangues, Heuland, Pérriers-en-Auge, Putot-en-Auge, Saint-Jouin, Saint-Léger-Dubosq, Saint-Pierre-Azif, Saint-Samson, Saint-Vaast-en-Auge.
Lisieux-I	Beuvillers, Cordebugle, Courtonne-la-Meurdrac, Fauguernon, Firfol, Fumichon, Glos, Herminial-les-Vaux, L'Hôtellerie, Marolles, Le Mesnil-Guillaume, Moyaux, Ouilly-du-Houley, Ouilly-le-Vicomte, Le Pin, Rocques.
Lisieux-II	Le Boissière, La Houlbonnière, Lessard-et-Le-Chêne, Le Mesnil-Eudes, Le Mesnil-Simon, Les Monceaux, Le Pré-d'Auge, Prétreville, Saint-Désir, Saint-Germain-de-Livet, Saint-Jean-de-Livet, Saint-Martin-de-la-Lieu, Saint-Pierre-des-Ifs, Lisieux.
Liverot	Auquainville, Les Autels-Saint-Bazile, Bellou, La Brévière, La Chapelle-Haute-Grue, Cheffreville-Tonnencourt, Fervaques, Heurtavent, Lisoires, Livarot, Le Mesnil-Bacley, Le Mesnil-Durand, Le Mesnil-Germain, Les Moutiers-Hubert, Notre-Dame-de-Courson, Sainte-Foy-de-Montgomery, Saint-Germain-de-Montgomery, Sainte-Marguerite-des-Loges, Saint-Martin-du-Mesnil-Oury, Saint-Michel-de-Livet, Saint-Ouen-le-Houx, Tortisambert.
Mézidon-Canon	Les Authieux-Papion, Bissières, Castillon-en-Auge, Coupesarte, Crèvecoeur-en-Auge, Croissanville, Grandchamp-le-Château, Lecaude, Magny-le-Freule, Méry-Cordon, Le Mesnil-Mauger, Mézidon-Canon, Monteille, Notre-Dame-de-Liveye, Percy-en-Auge, Biéville-Quétiéville, Saint-Julien-le-Faucon, Saint-Laurent-du-Mont, Saint-Loup-de-Friboulois.
Orbec	Cerney, Cerqueux, La Chapelle-Yvon, Courtonne-les-Deux-Eglises, La Croupte, Family, La Folletière-Abenon, Friardel, Meulles, Orbec, Préaux-Saint-Sébastien, Saint-Cyr-du-Ronceray, Saint-Denis-de-Mailloc, Saint-Julien-de-Mailloc, Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonière, Saint-Martin-de-Mailloc, Saint-Pierre-de-Mailloc, Tordouet, La Vespière.
Pont-l'Evêque.....	Beaumont-en-Auge, Bonneville-sur-Touques, Canapville, Clarbec, Coudray-Rabut, Drubec, Englesqueville-en-Auge, Gianville, Pierrefitte-en-Auge, Pont-l'Evêque, Reux, Saint-Benoît-d'Hébertot, Saint-Étienne-la-Thillaye, Saint-Hymer, Saint-Julien-sur-Calonne, Saint-Martin-aux-Chartrains, Surville, Tourville-en-Auge, Vauville, Vieux-Bourg.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Saint-Pierre-sur-Dives	Boissey, Bretteville-sur-Dives, Hiéville, Mittois, Montviette, Ouviette-la-Bien-Tournée, Saint-Georges-en-Auge, Sainte-Marguerite-de-Viette, L'ouden, Saint-Pierre-sur-Dives, Thiéville, Vaudeloges, Vieux-Pont.
	21 - Département de la Côte-d'Or
	<i>Arrondissement de Dijon</i>
Pontailler-sur-Saône	Cléry, Heuilly-sur-Saône, Lemarche-sur-Saône, Maxilly-sur-Saône, Perrigny-sur-L'Ognon, Pontailler-sur-Saône, Soissons-sur-Nacey, Talmay, Vielverge, Vonges.
Auxonne	Athée, Auxonne, Flagey-lès-Auxonne, Flammerans, Labergement-lès-Auxonne, Les Maillys, Poncey-lès-Athée, Tillenay, Villers-les-Pots.
	<i>Arrondissement de Beaune</i>
Saint-Jean-de-Losne	Charrey-sur-Saône, Echenon, Esbarres, Laperrrière-sur-Saône, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage.
Seurre	Auvillars-sur-Saône, Bonnencontre, Broin, Chamblanc, Chivres, Gienon, Jallanges, Labergement-lès-Seurre, Labruyère, Lechâtellet, Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône, Seurre, Trugny.
	31 - Département de la Haute-Garonne
	<i>Arrondissement de Toulouse</i>
Caraman	Le Cabaniol, Auriac-sur-Vendinelle, La Salvetat-Lauragais, Cambiac, Caraman, Ségreville, Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses.
Fronton	Saint-Rustice (à l'Est de la N 20), Castelnau-d'Estratefonds (à l'Est de la N 20 jusqu'à la jonction avec la D 45 et à l'Est de la D 45), Cépet (à l'Est du Girou), Villariès.
Montgiscard	Varennes, Labastide-Beauvoir, Fourquevaux, Odars, Belbéraud, Montlaur, Beziège, Ayguesvives, Montgiscard, Donneville, Deyme, Belbèze-de-Lauragais, Pouze, Nouilles, Issus, Montbrun-Lauragais, Espanés, Corronsac.
Montastruc-la-Conseillère	Garidech, Montastruc-la-Conseillère, Bazus.
Nailloux	Auragne.
Toulouse (3 ^e canton)	Mondouzil.
Verfeil	Granague.
Villefranche-de-Lauragais	Mauremont, Villenouvelle.
	<i>Arrondissement de Muret</i>
Auterive	Labrugère-Dorsa, Grépiac, Venerque.
	33 - Département de la Gironde
	<i>Arrondissement de Blaye</i>
Saint-Ciers-sur-Gironde	Marcillac, Reignac.
Saint-Savin	Saint-Savin, Civrac-de-Blaye, Générac, Saugon, Donnezac, Laruscade.
	<i>Arrondissement de Langon</i>
Pellegrue	Landerrouat, Listrac-de-Durèze, Messugas, Pellegrue.
	<i>Arrondissement de Libourne</i>
Coutres	Chamadelle, Les Peintures, Le Fieu, Porchères, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double.
Guitres	Bayas, Lagorce, Lapouyade, Saint-Martin-de-Laye, Tizac-de-Lapouyade, Maransin.
Lussac	Gours, Puynormand, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Tayac, Frêncs.
Castillon-la-Bataille	Les Selles.
Sainte-Foy-la-Grande	Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal, Ligueux, Eynesse, Saint-André-et-Appelles, Saint-Quentin-de-Caplong, Caplong, Les Lèves-et-Thoumeyragues, La Roquille, Margueron, Riocaud.
Pujols	Gensac, Coubeyrac.
	34 - Département de l'Hérault
	<i>Arrondissement de Béziers</i>
Saint-Chinian	Agel, Aigues-Vives, Montoulies, Assignan, Villevassans, Cazedarnes, Cébazan, Cruzy, Pierrerue, Prades-sur-Vernazobre, Saint-Chinian.
Olonzac	Aigne, Azillanet, Cesseras, La Livinière.
Murviel-lès-Béziers	Causses-et-Veyran.
Montagnac	Cabrières, Lieuran-Cabrières, Pérét.
	<i>Arrondissement de Lodève</i>
Clermont-l'Hérault	Mourèze, Valmascle, Villeneuvette.
Gignac	Arboras, Montpeyroux.
	37 - Département d'Indre-et-Loire
	<i>Arrondissement de Chinon</i>
Azay-le-Rideau	Azay-le-Rideau, Bréhemont, Cheillé, La Chapelle-aux-Naux, Lignières-de-Touraine, Rigny-Ussé, Rivarennes, Saché, Saint-Benoît-la-Forêt, Thilouze, Vallères, Villaines-les-Rochers.
Bourgueil	Contivoir, Gizeux.
Chinon	Huismes.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Langeais	Avrillé-les-Ponceaux, Cinq-Mars-la-Pile, Cléré-les-Pins, Ingrandes-de-Touraine, Langeais, Les Essards, Mezières-de-Touraine, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Patrice.
L'Île-Bouchard	Avon-les-Roches, Crissay-sur-Manse, Trogues.
Sainte-Maure-de-Touraine	Maille, Neuil, Nouatre, Noyant-de-Touraine, Pouzay, Sainte-Catherine-de-Fiefbois, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine.
	<i>Arrondissement de Loches</i>
Descartes	Abilly, La Celle-Saint-Avant, Civray-sur-Esves, Cussey, Descartes, Drache, Marce-sur-Esves, Neuilly-le-Brignon, Sepmes.
Le Grand-Pressigny	Paulmy.
Ligueil	Bossée, Bournan, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Ciran, Ligueil, Vou, Louans, Le Louroux, Manthelan.
Loches	Azay-sur-Indre, Chédigny, Dolus-le-Sec, Reignac-sur-Indre, Saint-Bauld, Saint-Quentin-sur-Indrois, Tauxigny.
	<i>Arrondissement de Tours</i>
Amboise	Montreuil-en-Touraine, Saint-Ouen-les-Vignes.
Bléré	Athée-sur-Cher, Azay-sur-Cher, Bléré, Cigogne, Courcay, Luzille, Sublaines.
Château-Renault	Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame-Marie-les-Bois, La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville, Nouzilly, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saint-Nicolas-des-Motets, Saunay, Villedomer.
Château-la-Vallière	Ambillou, Braye-sur-Maulne, Brêches, Château-la-Vallière, Couësmes, Souvigné, Villiers-au-Bouin, Channay-sur-Lathan, Courcelles-de-Touraine, Hommes, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Savigné-sur-Lathan.
Montbazon	Artannes-sur-Indre, Cormery, Esves, Monts, Pont-de-Ruan, Saint-Branchs, Sornigny, Truyes, Villeperdue.
Neuillé-Pont-Pierre	Beaumont-le-Ronce, Cérelles, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Rouziers-de-Touraine, Semblancay, Sonzay.
Neuvy-le-Roi	Marrey.
Luynes	Saint-Etienne-de-Chigny.
Bellac-Mire	Berthenay, Villandry, Druye.
Vouvray	Neuillé-le-Lierre, Reugny.
	<i>38 - Département de l'Isère</i>
	<i>Arrondissement de La Tour-du-Pin</i>
Crémieu	Annoisin-Chatelans, Dizimieu, Moras, Optevoz, Panossas, Parmilieu, Saint-Baudille-de-la-Tour, Saint-Hilaire-de-Brens, Siccié-Saint-Julien-et-Carisié, Soleymieu, Trept, Venérieu, Veyssieu.
Morestel	Charette, Courtenay.
Le Pont-de-Beauvoisin	Saint-Albin-de-Vaulserre (hameaux de : Le Guillermet, Le Mercier, Le Poyasset, La Brancha) ; Saint-Jean-d'Avelanne (hameaux de : La Monta, La Buissonnée, Molard-Rond, Le Parant, Bletinay, Charenti et village de Saint-Jean) ; Saint-Martin-de-Vaulserre (hameaux de : La Marquisière, Savagnen, La Roussiére, village de Saint-Martin, La Charrière).
La Tour-du-Pin	Montagnieu, Torchefelon.
	<i>Arrondissement de Grenoble</i>
Pont-en-Royans	Auberives-en-Royans (hameau de Veyrand).
	<i>Arrondissement de Vienne</i>
Beaurepaire	Bellegarde-Poussieu (hameaux de : Les Sondures, Solin, Ferme Gouvernond, Les Ayats, Maison Céard, La Biserie, Malacourt, Les Bruyères, Miencion, Les Frigourays, Les Gautiers, Champion, Berthassière, Berthois, Les Ganavats, Bellegarde, Poussieu, Les Giroux, Les Gallérands) ; Châlons ; Cour-et-Buis ; Moissieu-sur-Dolon (hameaux de : Chez Garin, Les Brosses, Maison Piot, L'Hôpital, Maison Reynaz, Le Pinet, Chez Labbé, Chez Meynier, Chez Martin, Le Village de Moissieu, Chez Teize) ; Montereux-Milieu ; Montseveroux ; Pisieu (hameaux de : La Verrerie, Chavanieux, Maison Reynas, Maison Durieux, Maison Berne, Maison Baule, Maison Richard, Maison Reynas, Maison Marchand, Domaine du Vernay, Maison Basset, La Feytas, Ferme Barrin, Le Molard, Maison Bardin, Village de Pisieu, Maison Carcel, Maison Francos, Maison Seiglet [il existe deux hameaux Maison Reynas]) ; Pommier-de-Beaurepaire (hameaux de : Maison Petit, La Baulerie, Maison Marchand, Maison Saunier, Maison Baule, Maison Avallet, Maison Mourten, Maison Ballerand, Petite Bisséra, Maison Carcel, Grande Bisséra, Maison Avallet, Maison Bardin, Maison Tivel, Maison Viviant, Maison Fillon, Combe Caras, Le Village de Pommier, Sur Chardon, Maison Berne, Maison Gabillon, Les Bruyères, Simandre, Berthonon, Le Rousset, Le Jayon, La Sicardière, Maison Noir [il existe deux hameaux Maison Avallet]) ; Primarette ; Saint-Julien-de-l'Herme.
La Côte-Saint-André	Arzay (au Nord de la D 51) ; Bossieu (au Nord de la D 51) ; Champier (hameaux de : Gerbuat, Maison Boulevard, Les Effeuillers, Maison Cicéron, Maison Colliat, Le Bessey, Le Coteau, Les Bruyères, Le Gayat, Maison Jullien, Le Fragnie, Le Bally, Tuilerie, Chatelard, Le Cordier, Village de Champier, Le Palud, Le Tréve, Vernondière, Le Gouin, Les Couillières) ; Commelle (au Nord de la D 51) ; Nantoin (au Nord de la D 51) ; Sermons (au Nord de la D 51).
Roussillon	La Chapelle-de-Surieu, Saint-Romain-de-Surieu, Sonnay (hameaux de : Le Mouillat, La Faytat, Barbière, Cotéa, La Scelle, Les Terreaux, Les Routes, Guignard, Nivelle, Pavé Cléménçon, Tournavelle).
Saint-Jean-de-Bournay	Châtonnay (tous les hameaux situés au Sud d'une ligne comprenant les hameaux de Basses-Combes, Maison Flacher, Saint-Christophe, Le Fontainet, Les Robins, La Batie, Les Effeuillers, Le Village de Châtonnay) ; Lieudieu ; Meyssies ; Saint-Jean-de-Bournay (hameaux de : Châtillon, Maison Armanet, Mireillet, Maison Pellerin, Maison Bourson, Le Bouchet, Maison Gouvert, Maison Berthier, Le Gonnet, Maison Lacroix, Maison Montagnet, Maison Perrier, Maison Beule, Maison Ponte, Petits Monts, Maison Porcher, Maison Colombin, Maison Sercléat, Maison Fassion, Les Monts, Maison Grolées, Gros Berthia, Maison Valluy) ; Savas-Mépin (hameaux de : Chez Fournier, Mépin, Maison Bourguignon, La Milliette, Maison Baule, Maison Bardin, Maison Veyron, Maison Rostaing, Les Moilles, Maison Boullud, Maison Boyet, Maison Vincent) ; Villeneuve-de-Marc.
	<i>39 - Département du Jura</i>
	<i>Arrondissement de Dole</i>
Chemin	Annoire, Champdivers, Chemin, Longwy-sur-le-Doubs, Peseux, Petit-Noir, Saint-Loup.
Chaussin	Rahon.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Dampierre Montbarrey Rochefort-sur-Nénon Dole-Sud-Ouest	La Bretenière, Etrepigney, Monteplain, Our, Plumont, Ranchot, Rans. Châtelay (section ZA), La Loye, Mont-sous-Vaudrey, Santans (sections ZA, ZB, ZC, ZD), Souvans, Vaudrey. Audelange, Eclans-Nénon, Falletans. Névy-lès-Dole.
	<i>Arrondissement de Lons-le-Saunier</i>
Arbois Bletterans Lons-le-Saunier-Nord Salins-les-Bains Sellières Villers-Farlay	Les Arsures, Villette-lès-Arbois. Arlay, Quintigny, Ruffey-sur-Seille. Chille, L'Etoile, Saint-Didier, Villeneuve-sous-Pymont. Aiglepierre. Bréry, Derbonnay, Mantry, Monay, Passenans, Saint-Lamain, Saint-Lothain, Toulouse-le-Château. Chamblay, Champagne-sur-Loué, Cramans, Ecleux, Mouchard, Ounans, Pagnoz, Port-Lesney-Grange-de-Vaivre, Villeneuve-d'Avel, Villers-Farlay. Domblans, Le Louverot, Montain, Le Pin, Pleinoiseau, Saint-Germain-lès-Arlay, Le Vernois, Voiteur (partie non encore classée).
	45 - Département du Loiret
	<i>Arrondissement de Montargis</i>
Bellegarde Lorris Gien	Nesploy, Beauchamps-sur-Huillard. Coudroy, Lorris, Montereau, Vieilles-Maisons-sur-Joudry. Le Moulinet-sur-Solin, Langesse, Les Choux, Nevoy.
	<i>Arrondissement d'Orléans</i>
Châteauneuf-sur-Loire Ouzouer-sur-Loire Neuville-aux-Bois	Seichebrières, Combreux, Sury-aux-Bois, Châtenoy, Vitry-aux-Loges, Fay-aux-Loges, Bouzy-la-Forêt, Saint-Martin-d'Abbat (au Nord du C.D. 952). Dampierre-en-Burly, Ouzouer-sur-Loire, Bray-en-Vex (au Nord du C.D. 952), Les Bordes (au Nord du C.D. 952). Ingrannes, Sully-la-Chapelle.
	<i>Arrondissement de Pithiviers</i>
Beaune-la-Rolande	Nibelle.
	47 - Département de Lot-et-Garonne
	<i>Arrondissement de Marmande</i>
Bougnon Castelmoron-sur-Lot	Argenton, Poussignac, Romestaing, Labastide-Cestel-Amouroux. Brugnac, Castelmoron-sur-Lot, zone de coteaux (sections AB, AC, AD, AE, AH, AI, AK, AL, AN, AX, AY, AZ, BC) ; Coulx ; Grateloup ; Lebretonie ; Verteuil-d'Agenais ; Laparade, zone de coteaux (sections AB, AC, AD, AE, AH, AI, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AR, AS, ZB).
Marmande-Est	Agmè : Birac-sur-Trec, zone de coteaux (sections A, B, C, D) ; Gontaud-de-Nogaret, zone de coteaux (sections E, H, K, L, M, N 1, O 1, P 1, ZB) ; Hautesvignes.
Marmande-Ouest	Saint-Martin-Petit, zone de coteaux (sections AB, AD, AE, ZA, ZB, ZC) ; Beupuy, zone de coteaux (sections A, B 1, C).
Seyches	Castelnau-sur-Gupie, Caubon-Saint-Sauveur, Lagupie, Lévignac-de-Guyenne, Monteton, Saint-Géraud, Saint-Pierre-sur-Dropt.
Tonneins	Veres, zone de coteaux (sections G, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZR, ZS, ZT, ZV, ZW).
	<i>Arrondissement de Nérac</i>
Lavardac	Barbaste, Xaintrailles.
	<i>Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot</i>
Fumel Monclar	Condezaygues, zone de coteaux (sections A, C) ; Montsempron-Libos. Fongrave, zone de coteaux (sections A, B) ; Montclar ; Pinel-Hauterive, zone de coteaux (sections ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZI, ZK, ZL, 268 (A, B, C, D)) ; Saint-Etienne-de-Fougères, zone de coteaux (sections A 1, C, ZA, ZC).
Villeneuve-sur-Lot-Nord	Ledat, zone de coteaux (sections A, B, C, D 1, ZA, ZB).
	49 - Département de Maine-et-Loire
	<i>Arrondissement de Saumur</i>
Baugé	Bocé, Chartrené, Clefs, Cuon, Echemiré, Le Guédénieu, Montpollin, Pontigné, Saint-Martin-d'Arcé, Saint-Quentin-lès-Beaurepaire, Vauldry, Le Vieil-Baugé.
Longue-Jumelles	La Lande-Chasles.
Noyant	Auverse, Breil, Broc, Chalonnes-sous-Le-Lude, Chigné, Dénezé-sous-le-Lude, Genneteil, Lasse, Meigne-le-Vicomte, Noyant.
	<i>Arrondissement d'Angers</i>
Durtal Seiches-sur-le-Loir	Barcé, Daumeray, Durtal, Huillé, Montigné-lès-Rairies, Morannes, Les Rairies. Beauveau, La Chapelle-Saint-Laud, Chaumont-d'Anjou, Cornillé-les-Caves, Fontaine-Milon, Jarzé, Marcé, Seiches-sur-le-Loir, Sermaise.
Tiercé	Triollay, Montreuil-sur-Loir, Tiercé.
	54 - Département de Meurthe-et-Moselle
	<i>Arrondissement de Lunéville</i>
Lunéville-Nord	Anthelupt, Bauzemont, Courbesseaux, Créciv, Deuxville, Drouville, Flainval, Hoeville, Hudiviller, Maixe, Serres, Sommerviller, Valhey, Bonviller, Bienville-la-Petite, Vitrumont, Raville-sur-Sanon, Einville-au-Jerd.
Lunéville-Sud	Crion, Hénaménil, Jolivet, Sionviller, Chanteheux, Croismare, Hériménil, Thiébauménil, Laronxe, Moncel-lès-Lunéville, Chenevières, Laneuveville-aux-Bois, Manonviller, Merainviller, Saint-Clément, Bénaménil.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Arracourt	Arracourt, Athianville, Bathelémont-lès-Bauzemont, Bezange-la-Grande, Bures, Coincourt, Juvrecourt, Mouacourt, Parroy, Réchicourt-la-Petite, Xures.
Becquerat	
Bayon	Loromontzey, Saint-Bointg, Saint-Germain, Saint-Rémy-aux-Bois.
Blémont	Amenoncourt, Autrepierre, Avricourt, Barbas, Blémont, Blémerey, Buriville, Chazelles-sur-Albe, Domèvre-sur-Vezouze, Domjevin, Emberménil, Fréménil, Gogney, Gondrexon, Herbeviller, Igney, Leintrey, Ogeviller, Reclonville, Reillon, Remoncourt, Repaix, Saint-Martin, Vaucourt, Vého, Verdenel, Xousse.
Gerbeviller	Essey-la-Côte, Fraimbois, Franconville, Gerbeviller, Giriviller, Haudonville, Lamath, Magnières, Mattey, Mont-sur-Meurthe, Moriviller, Moyen, Rehainviller, Remenoville, Seranville, Vallois, Vathiménil, Vennezey, Xermaménil.
	<i>Arrondissement de Nancy</i>
Nancy-Est	Brin-sur-Seille.
Nomeny	Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Bay-sur-Seille, Bratte, Chenicourt, Clémery, Eply, Jeandlaincourt, Lanfroicourt, Létricourt, Leyr, Mailly-sur-Seille, Moivrons, Montenoy, Nomeny, Phlin, Raucourt, Rouves, Sivry, Thézey-Saint-Martin, Villers-lès-Moivrons.
Pont-à-Mousson	Bezaumont, Landremont, Millery, Morville-sur-Seille, Sainte-Geneviève, Ville-au-Val.
Saint-Max	Champenois, Laneuvelette, Mezerulles, Moncel-sur-Seille, Sornéville, Velaine-sous-Amance.
Vézelise	Chaouilly, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraisnes-en-Saintois, Goviller, Gugney, Lalœuf, Marthermont, Ogneville, Parey-Saint-Césaire, Praye, Quevilloncourt, Saxon-Sion, Théod, They-sous-Vaudemont, Thorey-Lyautey, Vaudemont, Vézelise, Vitrey, Vroncourt.
	<i>Arrondissement de Toul</i>
Colombey-les-Belles	Battigny, Courcelles, Dolcourt, Favières, Fécoocourt, Gélaucourt, Grimonviller, Pulney, Saulxerotte, Vandelleville, Allamps, Barisey-au-Plain, Barisey-la-Côte, Gibeauseix, Saulxures-lès-Vannes, Uruffe, Vannes-le-Châtel, Colombey-les-Belles, Aboncourt, Allain, Bagneux, Crépey, Gémontville, Germigny, Selaincourt, Thuilié-aux-Groseilles, Tramont-Emy, Tramont-Lassus, Tramont-Saint-André.
	<i>57 - Département de la Moselle</i>
	<i>Arrondissement de Boulay-Moselle</i>
Boulay-Moselle	Bettange, Bisten-en-Lorraine, Brouck, Coume, Denting, Eb Lange, Gomelange, Guerting, Guinkirchen, Hels-troff, Hinckange, Holling, Mégange, Momerstroff, Narbefontaine, Niedervisse, Obervisse, Ottonville, Piblange, Roupeldange, Téterchen, Valmunster, Velving, Volmerange-lès-Bouley, Zimming.
Bouzonville	Alzing, Anzeling, Bibiche, Brettnach, Château-Rouge, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Fils-troff, Freistroff, Guerstling, Heining-lès-Bouzonville, Hestroff, Menskirch, Neunkirchen-lès-Bouzonville, Oberdorff, Remelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff, Tromborn, Vœfling-lès-Bouzonville.
Faulquemont	Adaincourt, Adelange, Arraincourt, Arriance, Bambiderstroff, Elvange, Foulongny, Guinguilange, Hellingen, Han-sur-Nied, Hémilly, Herny, Holacourt, Laudrefang, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpierre, Teting-sur-Nied, Thonville, Thicourt, Tritteling, Vahl-lès-Faulquemont, Vatimont, Haute-Vigneulles, Vittoncourt, Voimhaut.
	<i>Arrondissement de Château-Salins</i>
Albestroff	Albestroff, Insming, Munster, Bénéstroff, Bermering, Francalstroff, Guinzeling, Honskirch, Insviller, Léning, Lhor, Lostroff, Loudrefing, Marimont-lès-Bénéstroff, Molring, Montdidier, Nébing, Neufvillage, Rodalbe, Vahl-lès-Bénéstroff, Vibersviller, Virming, Vittersbourg.
Château-Salins	Aboncourt-sur-Seille, Achain, Amelécourt, Attilloncourt, Bellange, Bioncourt, Burlioncourt, Chambrey, Château-Voué, Conthil, Dethain, Fresnes-en-Saulnois, Gerbécourt, Grèmecey, Haboudange, Hampont, Haraucourt-sur-Saulne, Lubécourt, Manhoué, Morville-lès-Vic, Obreck, Pettocourt, Pévange, Puttigny, Riche, Salones, Sotzeling, Vanncourt, Vaxy, Wuisse.
Delme	Ajoncourt, Alaincourt-la-Côte, Aulnois-sur-Seille, Bacourt, Baudrecourt, Bréhain, Château-Bréhain, Chenois, Chicourt, Craincourt, Delme, Donjeux, Fonteny, Fossieux, Frémery, Hannocourt, Jallaucourt, Juville, Laneuveville-en-Saulnois, Lemarcourt, Lessé, Liocourt, Lucy, Malacourt-sur-Seille, Marthille, Morville-sur-Nied, Oricourt, Oron, Prévoourt, Puzieux, Saint-Epvre, Tincry, Villers-sur-Nied, Viviers, Xocourt.
Dieuze	Bassing, Bidestroff, Blanche-Eglise, Bourgaltstroff, Cutting, Domnon-lès-Dieuze, Gelucourt, Guébestroff, Guéblange-lès-Dieuze, Guébling, Lidrezing, Lindre-Basse, Lindre-Haute, Mulcey, Rorbach-lès-Dieuze, Saint-Médard, Vergaville, Zarbeling, Zommange, Tarquimpol, Val-de-Brise.
Vic-sur-Seille	Bezange-la-Petite, Bourdonnay, Donnelay, Juvelize, Lagarde, Ley, Lezey, Maizières-lès-Vic, Marsal, Moncourt, Moyenvic, Ommeray, Vic-sur-Seille, Xanrey.
	<i>Arrondissement de Forbach</i>
Grostenquin	Altrippe, Baronville, Berig-Vinrange, Biding, Bistroff, Boustrange, Destry, Diffembach-lès-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Frémestroff, Freybouse, Gréning, Grostenquin, Guessling-Hemerding, Harprich, Hellimer, Landroff, Laning, Lelling, Leyviller, Lixing-lès-Saint-Avoid, Maxstadt, Petit-Tenquin, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Viller.
Sarralbe	Hazembourg, Kappelkinger, Kirviller, Nelling.
	<i>Arrondissement de Sarreguemines</i>
Rohrbach-lès-Bitche	Achen, Bettviller, Etting, Gros-Rederching, Kalhausen, Petit-Rederching, Rahling, Schmittviller, Erching, Obergailbach, Rimling.
	<i>Arrondissement de Sarrebourg</i>
Fénétrange	Belles-Forêts, Berthelming, Bettborn, Bickenholtz, Desselung, Dolving, Fénétrange, Fleishem, Gosselming, Hellering-lès-Fénétrange, Hilbesheim, Mittersheim, Niederstinzel, Oberstinzel, Postroff, Romelfing, Saint-Jean-de-Bassel, Sarralstroff, Schelbach, Veckersviller, Vieux-Lixheim.
Lorquin	Asbach, Fraquelfing, Hattigny, Hémings, Hermelange, Landange, Laneuveville-lès-Lorquin, Lorquin, Neuf-moulins, Nitting.
Phalsbourg	Berling, Bourscheid, Brouviller, Hangviller, Hérange, Lixheim, Metting, Mittelbronn, Saint-Jean-Kourtzerode, Vescheim, Waltembourg, Wintersbourg, Zilling.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Rechicourt-le-Château.....	Assenoncourt, Avricourt, Azoudange, Foulcrey, Fribourg, Gondrexange, Guermange, Hertzing, Ibigny, Langimberg, Moussey, Rechicourt-le-Château, Richeval, Saint-Georges.
Sarrebourg.....	Barchain, Bebing, Brouderdorff, Diane-Capelle, Haut-Clocher, Hesse, Hommerting, Kerprich-aux-Bois, Imling, Langatte, Niderviller, Rhodes, Schneckenbusch, Xouaxange.
	<i>Arrondissement de Thionville-Est</i>
Metzervisse.....	Budling, Hombourg-Budange, Kemplich, Klang, Monneren, Oudrenne, Veckring.
Sierck-les-Bains.....	Apach, Flastroff, Grindorff, Halstroff, Hunting, Kerling-lès-Sierck, Kirsch-lès-Sierck, Kirschnaumen, Leumesfeld, Launstroff, Manderen, Merschweiller, Montenach, Rémeting, Ritzing, Waldweistroff, Waldwisse.
	<i>58 - Département de la Nièvre</i>
	<i>Arrondissement de Clamecy</i>
Tannay	Moissy-Moulinot, Neuffontaines, Saint-Aubin-des-Chaumes, Tannay, Saint-Germain-des-Bois.
Varzy	Saint-Pierre-du-Mont.
	<i>61 - Département de l'Orne</i>
	<i>Arrondissement d'Alençon</i>
Alençon.....	Gandefain, Lalacelle, La Roche-Mobile, Saint-Nicolas-des-Bois.
Carrouges.....	Carrouges, Le Cercueil, Chehains, Le Champ-de-la-Pierre, La Chaux, Ciral, Fontenai-les-Louvets, Joué-du-Bois, La Lande-de-Goult, Le Ménil-Sceleur, Livaie, Longuenoé, Rouperoux, Saint-Didier-sous-Écouves, Saint-Ellier-les-Bois, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Martin-l'Aiguillon, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Sauveur-de-Carrouges.
Sées	Le Bouillon, La Ferrière-Béchet, Saint-Hilaire-la-Gérard, Tanville.
Courtomer	Bures, Le Chelange, Courtomer, Ferrières-la-Verrerie, Gâprey, Le Ménil-Guyon, Montchevrel, Le Plantis, Saint-Agnan-sur-Sarthe, Saint-Germain-le-Vieux, Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, Tellières-le-Plessis, Trémont.
Le Mêle-sur-Sarthe.....	Aunay-les-Bois, Coulorges-sur-Sarthe, Hauteville, Laleu, Marchemaisons, Le Mêle-sur-Sarthe, Le Ménil-Brout, Neuilly-le-Bisson, Saint-Aubin-d'Appenai, Saint-Léger-sur-Sarthe, Les Ventes-de-Bourse.
	<i>Arrondissement d'Argentan</i>
Exmes.....	Avernes-sous-Exmes, Courménil, Exmes, Omméel, Survie, Saint-Pierre-la-Rivière.
Gacé	Cisai-Saint-Aubin, Coulmer, Croisilles, Le Fresnais-Fayel, Gacé, Mardilly, Ménil-Hubert-en-Exmes, Neuville-sur-Touques, Orgères, Résenlieu.
Le Merlerault	Champ-Haut, Lignières, Ménil-Froger, Le Ménil-Viconte.
Mortrée	La Bellière.
Trun	Coudehard, Mont-Ormel, Montreuil-la-Cambe, Saint-Gervais-des-Sablons.
Vimoutiers	Aubry-le-Panthou, Avernes-Saint-Gourgon, Le Bosc-Renouit, Camembert, Canapville, Les Champeaux, Champosoult, Crouttes, Fresnay-la-Samson, Guerquesalles, Orville, Pontchardon, Le Renouard, Roiville, Tieville, Vimoutiers.
Athis-de-l'Orne	Athis-de-l'Orne, Berjou, Bréel, Cahan, Le Cerneille, Durcet, La Lande-Saint-Siméon, Ménil-Hubert-sur-Orne, Notre-Dame-du-Rocher, Ronfeugerei, Sainte-Honorine-la-Chardonne, Saint-Pierre-du-Regard, Ségris-Fontaine, Taillebois, Les Tourellies.
Briouze	Craménil, Sainte-Opportune.
Ecouché	Batilly, La Courbe.
Putanges-Pont-Ecrepin.....	Chênedouit, La Forêt-Auvray, La Fresnaye-au-Sauvage, Giel-Courteilles, Ménil-Gondouin, Ménil-Hermei, Ménil-Jean, Ménil-Vin, Putanges-Pont-Ecrepin, Rabodanges, Les Rotours, Saint-Aubert-sur-Orne, Sainte-Croix-sur-Orne, Sainte-Honorine-la-Guillaume, Saint-Philbert-sur-Orne.
	<i>Arrondissement de Mortagne-au-Perche</i>
Bazoches-sur-Hoëne.....	Bazoches-sur-Hoëne, Boécé, Buré, Champeaux-sur-Sarthe, Courgeout, La Ménière, Saint-Aubin-de-Courteraire, Sainte-Céronne-lès-Mortagne, Saint-Germain-de-Martigny, Saint-Ouen-de-Sécherouvre, Soligny-la-Treppa.
Bellême.....	Appenai-sous-Bellême, Bellême, La Chapelle-Souef, Chemilli, Dame-Marie, Le Gué-de-la-Chaine, Igé, Origny-le-Butin, Origny-le-Roux, Pouvrail, Saint-Fulgent-des-Ormes, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Ouen-de-la-Cour, Sérigny, Vaunoise.
Longny-au-Perche	Bizou, L'Hôme-Chamondot, La Lande-sur-Eure, Longny-au-Perche, Le Mage, Malétable, Marchainville, Les Menus, Monceaux, Moulicent, Neuilly-sur-Eure, Le Pas-Saint-l'Homer, Saint-Victor-de-Réno.
Mortagne-au-Perche.....	La Chapelle-Montligeon, Comblot, Corbon, Courgeon, Feings, Loisail, Mauves-sur-Huisne, Mortagne-au-Perche, Réveillon, Saint-Denis-sur-Huisne, Saint-Hilaire-le-Châtel, Saint-Langis-lès-Mortagne, Saint-Mard-de-Réno, Villiers-sous-Mortagne.
Moulins-la-Marche.....	Bonsmoulins, La Ferrière-eu-Doyen, Moulins-la-Marche, Saint-Aquelin-de-Corbion, Saint-Martin-des-Pézerits.
Nocé	Berd'Huis, Colonard-Corubert, Courcerault, Dancé, Nocé, Préaux-du-Perche, Saint-Aubin-des-Grois, Saint-Cyr-la-Rosière, Saint-Jean-de-la-Forêt, Saint-Maurice-sur-Huisne, Saint-Pierre-la-Bruyère, Verrières.
Pervenchères	Barville, Bellavilliers, Coulimer, Eperrals, Montgaudry, Parfondeval, La Pernière, Pervenchères, Le Pin-la-Gerenne, Saint-Jouin-de-Blavou, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Quentin-de-Blavou, Suré, Vidai.
Rémalard	Bellou-sur-Huisne, Boissé-Maugis, Bretoncelles, Condeau, Condé-sur-Huisne, Coulonges-les-Sablons, Dorcéau, La Madeleine-Bouvet, Maison-Maugis, Moutiers-au-Perche, Rémalard, Saint-Germain-des-Grois.
Le Theil.....	Bellou-le-Trichard, Ceton, Gémages, L'Hermitière, Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre, Saint-Germain-de-la-Coudre, Saint-Hilaire-sur-Erre, Le Theil.
Tourouvre	Autheuil, Beaulieu, Bivilliers, Bresolettes, Bubertré, Champs, Lignerolles, Moussonvilliers, Normandet, Le Poterie-au-Perche, Prépotin, Randonnai, Saint-Maurice-lès-Charençay, Tourrouze, La Ventrouze.
	<i>64 - Département des Pyrénées-Atlantiques</i>
	<i>Arrondissement de Pau</i>
Lembeye	Momy, Lucarré, Samsons-Lion, Anoye, Bassillon-Vauzé, Lelongue, Peyrelongue-Abos.
	<i>Arrondissement de Bayonne</i>
Bidache	Bardos, Bidache.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	66 - Département des Pyrénées-Orientales <i>Arrondissement de Prades</i>
Vinça..... Prades.....	Marquixanes, Rodès, Vinça. Prades.
Thuir..... Rivesaltes..... La Tour-de-France..... Saint-Paul-de-Fenouillet.....	Fourques, Passa. Cases-de-Pène, Opoul-Périllos, Vingrau. Tautavel. Maury, Saint-Paul-de-Fenouillet.
Le Lude..... ⁹	72 - Département de la Sarthe <i>Arrondissement de La Flèche</i>
	Dissé-sous-le-Lude, Savigné-sous-le-Lude.
La Roche-sur-Foron.....	74 - Département de la Haute-Savoie <i>Arrondissement de Bonneville</i>
Reignier..... Annemasse-Nord.....	Amancy, Arenthon.
Evian-les-Bains..... Thonon-les-Bains.....	<i>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</i> Scientrier, Nangy. Juvigny (territoire hors zone franche), Machilly (territoire hors zone franche et non classé en montagne).
Argenton-Château..... Bressuire..... Saint-Varent..... Thouars (2 ^e canton).....	<i>Arrondissement de Thonon-les-Bains</i> Maxilly-sur-Léman (territoire non classé en montagne), Neuvecelle (territoire non classé en montagne). Publier (territoire non classé en montagne). Margencel, Sciez (territoire non classé en montagne).
Beauvoir-sur-Niort..... Champdeniers-Saint-Denis..... Coulanges-sur-l'Autize..... Brioux-sur-Boutonne..... Celles-sur-Belle..... Chef-Boutonne..... Frontenay-Rohan-Rohan..... Mauzé-sur-le-Mignon..... Lezay..... Prahacq..... Sauzé-Vaussais..... Saint-Maixent-l'Ecole (1 ^{er} canton)..... Saint-Maixent-l'Ecole (2 ^e canton)..... La Mothe-Saint-Héray.....	79 - Département des Deux-Sèvres <i>Arrondissement de Bressuire</i> Boësse, Bouillé-Saint-Paul, Le Breuil-sous-Argenton, Cersay, La Coudre, Genneton, Massais, Moutiers-sous-Argenton, Saint-Aubain-du-Plain, Saint-Clémentin, Saint-Maurice-la-Fougereuse, Sanzay, Ulcot, Voultégon. Bressuire (Chambrotet, Noirieu, Noirterre), Faye-L'Abbesse, Chiche. La Chapelle-Gaudin, Coulanges-Thouarsais, Geay, Glénay, Luche-Thouarsais, Pierrefitte, Sainte-Gemme, Saint-Varent. Mauze-Thouarsais.
Airvault..... Mazières-en-Gâtine..... Ménigoute..... Parthenay..... Saint-Loup-Lamaire..... Secondigny..... Thénezay.....	<i>Arrondissement de Niort</i> Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, La Foye-Monjault, Granzay-Gript, Marigny, Prissé-la-Charrière, Saint-Étienne-la-Cigogne, Thorigny. Champdeniers-Saint-Denis, La Chapelle-Bâton, Cours, Pamplie, Germond-Rouvre, Saint-Christophe-sur-Roc, Sainte-Ouenne, Surin, Xaintry. Le Beugnon, Le Busseau, La Chapelle-Thireuil, Fenioux, Puihardy, Saint-Laurs, Saint-Maixent-de-Beugne, Scillé, Ardin, Béceleuf. Asnières-en-Poitou, Brieuil-sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Chérigné, Chizé, Ensigné, Les Fosses, Juillé, Luché-sur-Brioux, Lusseray, Paizay-le-Chapt, Périgné, Secondigné-sur-Belle, Ségigné, Vernoux-sur-Boutonne, Le Vert, Villefollet, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé. Saint-Médard, Beausais, Praïles, Vitré. Ardilleux, Aubigné, La Bataille, Bouin, Chef-Boutonne, Couture-d'Argenson, Crézières, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Gournay-Loizé, Hanc, Loubigné, Loubillé, Pioussay, Tillou, Villeneuve. Bessines, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Saint-Symphorien, Vallans. Mauzé-sur-le-Mignon, Priaires, Prin-Deyrançon, La Rochenard, Usseau. Sepvret, Chenay, Chey, Lezay, Saint-Coutant, Vençais. Brûlais, Fors, Juscorps, Saint-Martin-de-Bernegoue, Saint-Romans-des-Champs. Les Alleuds, La Chapelle-Pouilloux, Clussais-la-Pommeraie, Melleran. Augé, Azay-le-Brûlé, Cherveux, Saives. Romans, Souvigné. Avon, Bougon, Exoudun, La Mothe-Saint-Héray, Salles.
	<i>Arrondissement de Parthenay</i>
	Boussais. Beaulieu-sous-Parthenay, La Boissière-en-Gâtine, Clave, Les Groseillers, Mazières-en-Gâtine, Saint-Georges-de-Noisné, Saint-Lin, Saint-Marc-la-Lande, Verruyes, Vouhé. Chantecorps, Coutières, Fomperron, Les Forges, Ménigoute, Reffannes, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Vasles, Vausseroux, Vautebis. Adilly, Amaillioux, La Chapelle-Bertrand, Chétillon-sur-Thouet, Féneray, Lageon, Parthenay, Pompare, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Le Tallud, Viennay. Le Chillou, Louin, Saint-Loup-Lamaire, Tessonnière, Gourge, Maisontiers. Le Retail, Saint-Aubin-le-Cloud. Aubigny, La Ferrière-en-Parthenay, Lhoumois, Oroux, La Peyratte, Pressigny, Saurais, Thénezay.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	<p style="text-align: center;">82 - Département de Tarn-et-Garonne <i>Arrondissement de Castelsarrasin</i></p> <p>Auvillar..... Moissac..... Saint-Nicolas-de-la-Grave.....</p> <p>Merles (zone de terrasses), Saint-Loup (zone de terrasses), Donzac (zone de terrasses). Moissac (zone de coteaux).</p> <p>Montain, Labourgade, Lafitte, Cordes-Tolosannes (zone de terrasses), Garganviller, Castelferrus (zone de terrasses), Saint-Aignan (zone de terrasses), Castelmayran (zone de terrasses), Saint-Nicolas-de-la-Grave (zone de terrasses).</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Montauban</i></p> <p>Caussade..... Lafrançaise..... Montauban (1^{er} canton)..... Nègrepelisse..... Verdun-sur-Garonne..... Villebrumier.....</p> <p>Réalville (zone de coteaux). Piquecos (zone de coteaux), Montastruc (zone de coteaux), Lafrançaise (zone de coteaux). Lamothe-Capdeville (zone de coteaux), Montauban (zone de terrasses). Bioule (zone de terrasses). Aucamville (zone de terrasses), Savenès, Verdun-sur-Garonne (zone de terrasses), Mas-Grenier (zone de terrasses), Saint-Sardos, Bourret (zone de terrasses). Corbarieu (zone de terrasses), Reyniès (zone de terrasses), Villebrumier (zone de terrasses), Saint-Nauphary, Varennes, Verlhac-Tescou.</p>
	<p style="text-align: center;">83 - Département du Var <i>Arrondissement de Brignoles</i></p> <p>Brignoles..... Berjols..... Cotignac..... Saint-Maximin-la-Sainte-Baume..... Tavernes.....</p> <p>Tourves. Berjols, Bras, Brûe-Auriac, Châteauvert, Pontevès, Seillons-Source-d'Argens. Correns, Cotignac, Montfort-sur-Argens. Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.</p> <p>Sillans-la-Cascade.</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Draguignan</i></p> <p>Callas..... Fayence..... Grimaud..... Le Luc..... Selernes.....</p> <p>Callas, Figenières, Claviers. Callian, Fayence, Montauroux, Tourrettes, Tanneron, Saint-Paul-en-Forêt. Le Garde-Freinet, Plan-de-la-Tour. Le Cannet-des-Maures, Vibaudan, Les Mayons. Selernes, Villecroze.</p>
Collobrières.....	<p>Bormes-les-Mimosas (au Nord d'une ligne constituée par la RN 98 de la limite communale Ouest au carrefour avec la R.N. 559 se poursuivant par la R.N. 559 jusqu'à la limite communale Est), Collobrières.</p>
Pertuis..... Cadenet.....	<p style="text-align: center;">84 - Département de Vaucluse <i>Arrondissement d'Apt</i></p> <p>Cabrières-d'Aigues, Grambois, La Motte-d'Aigues, Sannes, Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau, Peypin-d'Aigues. Cucuron, Lourmarin, Vaugines.</p>
Vouillé..... Lusignan.....	<p style="text-align: center;">86 - Département de la Vienne <i>Arrondissement de Poitiers</i></p> <p>Ayron, Benassay, Béruges, La Chapelle-Montreuil, Chiré-en-Montreuil, Letillé, Lavausseau, Montreuil-Bonnin, Quinçay. Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Senxay.</p>
Bulgnéville..... Châtenois.....	<p style="text-align: center;">88 - Département des Vosges <i>Arrondissement de Neufchâteau</i></p> <p>Aingeville, Aulnois, Auzainvilliers, Belmont-sur-Vair, Bulgnéville, Crainvilliers, Dombrot-sur-Vair, Gendreville, Hagnéville-et-Roncourt, Malaincourt, Mandres-sur-Vair, Médonville, Morville, Norroy, Parey-sous-Montfort, Saint-Ouen-lès-Parey, Saint-Remimont, Saulxures-lès-Bulgnéville, Seuville, Suriauville, Urville, La Vacheresse-et-la-Rouillie, Vaudoncourt, Vrécourt.</p>
Coussey.....	<p>Aouze, Aroffe, Balléville, Châtenois, Courcelles-sous-Châtenois, Darney-aux-Chênes, Dolaincourt, Domartin-sur-Vraine, Gironcourt-sur-Vraine, Houécourt, Longchamp-sous-Châtenois, Maconcourt, Morel-maison, Le Neuveville-sous-Châtenois, Ollainville, Pleuvezin, Rainville, Removille, Rouvres-la-Chétive, Saint-Paul, Sandaucourt, Soncourt, Vicherey, Viocourt, Vouxey.</p>
Mirecourt.....	<p>Autigny-la-Tour, Autreville, Avranville, Chermisey, Clérey-la-Côte, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frébécourt, Greux, Harmonville, Jubainville, Martigny-lès-Gerbonvaux, Maxey-sur-Meuse, Midrevaux, Moncel-sur-Vair, Punerot, Ruppes, Seraumont, Sionne, Soulasse-sous-Saint-Elophe, Tranqueville-Graux.</p>
Neufchâteau.....	<p>Ambecourt, Baudricourt, Biécourt, Blémerey, Baudincourt, Chauffecourt, Chef-Haut, Dombasle-en-Xaintois, Domvallier, Frenelle-la-Grande, Frenelle-la-Petite, Hymont, Juvaincourt, Madecourt, Metailcourt, Maziot, Ménil-en-Xaintois, (Eleville, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Remicourt, Repel, Rouvres-en-Xaintois, Saint-Menge, Saint-Prancher, Thiracourt, Toteinville, Valleroy-aux-Saules, Villers, Vroville).</p>
Vittel.....	<p>Attigneville, Barville, Bezoilles-sur-Meuse, Beaufremont, Brecheinville, Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Fréville, Grand, Harche-champ, Houéville, Jeainville, Landaville, Lemmecourt, Mont-lès-Neufchâteau, Pargny-sous-Mureau, Pomiére, Rebeuville, Rolainville, Sartes, Tilleux, Trampot, Vilouzel.</p>
Avalon..... Vézelay.....	<p>Bezoilles-et-Ménil, Dombrot-le-Sec, Domvère-sous-Montfort, Domjulien, Estrennes, Gemmelfancourt, Heréville, Ligneville, Monthureux-le-Sec, La Nauveville-sous-Montfort, Offroicourt, Rancourt, Remoncourt, Rozerotte, They-sous-Montfort, Thuillières, Valfroicourt, Valleroy-le-Sec, Viviers-lès-Offroicourt.</p> <p style="text-align: center;">89 - Département de l'Yonne <i>Arrondissement d'Avalon</i></p> <p>Anney-la-Côte, Girolles, Lucy-le-Bois, Tharot, Thory.</p> <p>Aunières-sous-Bois, Asquins, Blennay, Chamoux, Foissy-lès-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Givry, Montillot, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay.</p>